



Circulaire de rentrée 2026

Chers parents,

Cette note a pour objectif de vous fournir les éléments pour bien préparer la rentrée.

L'équipe éducative reste identique, Marie Bousquet ASEM en maternelle passe sur un temps complet.

Je poursuis la direction de l'école et du collège. Je suis donc à votre disposition pour nous rencontrer si nécessaire le jour qui vous conviendra.

A chacun, élèves, enseignantes, personnels, nous souhaitons une rentrée réussie et une bonne année scolaire à tous.

Au nom de l'équipe, je vous remercie de votre confiance.

Cordialement, Carosio Valérie

Organisation pédagogique

Classe de PS- MS	7 PS2 – 14 MS	Mme ROUILLARD Vanessa Mme ROCHEFORT Béatrice, ASEM
Classe de GS	28 GS	Mme LEROUX Aurore Mme BOUSQUET Marie, ASEM
Classe de CP/CE1	17 CP – 7 CE1	Mme MÉZIN Virginie Mme RINGUE Carole (le lundi)
Classe de CE1/CE2	6 CE1 – 19 CE2	Mme POUCHARD Mathilde
Classe de CM1	23 CM1	Mme LEMESSAGER Frédérique
Classe de CM2	24 CM2	Mme RICHER Aude

Personnel péri-scolaire et administratif

Mme ROCHEFORT Béatrice et Mme BOUSQUET Marie, surveillantes de la garderie

M MACHY Mikaël, surveillant étude

Mme RAYNAL Noëlla, secrétaire-comptable, 02 96 27 47 21

Modalités du jour de la rentrée : le 1er septembre 2026

Ouverture du service de garderie dès le 1^{er} septembre à 7h15 – fermeture 19h00, sans inscription.

L'APEL offrira un café sur chaque site de l'école à partir de 8h15.

Accueil des familles et des enfants à partir de 8h15 sur les cours de l'école maternelle et élémentaire – Publication des listes de classes.

Informations à noter

Numéros de tél des deux sites pour prévenir des absences ou autres besoins, à enregistrer :

Ecole maternelle : 02 96 27 55 02

Ecole élémentaire : 02 96 27 47 51

Horaires :

Garderie	7h15-8h15	Site de la maternelle
Ouvertures Portails	8h30-8h40	Ecole maternelle et élémentaire
	12h15-12h20	
	13h35-13h45	
	16h30-16h40	
*Etude à partir du CP	16h40-17h40	Salle étude, rue Jean de Beaumanoir
Garderie	16h40-19h00	Site de la maternelle

**Pour des raisons d'organisation, un enfant présent à l'étude à 16h40 ne pourra être récupéré par son parent qu'à partir de 17h.*

Cantine :

Chaque élève doit être enregistré sur le portail familles, les démarches sont à effectuer en passant à la mairie. Les repas sont à réserver sur ce portail familles la semaine précédente et avant le dimanche soir. Les factures sont envoyées par le Trésor Public. Ce service municipal doit être prévenu en cas d'annulation de repas (maladie) par vos soins en contactant Monsieur Poulard.

Documents de rentrée :

Le jour de la rentrée, vous trouverez dans le cahier de correspondance les documents suivants :

- La fiche comptabilité à compléter et à signer
- La fiche individuelle de renseignements parents & enfants pré-remplie à relire et à corriger si besoin **en rouge** et à signer dans chaque encadré par les deux parents.
- Le contrat de scolarisation à signer par les deux parents

- Le calendrier scolaire
- Un bulletin d'adhésion à l'APEL
- Vos codes d'accès à ECOLE DIRECTE (messagerie, suivi scolaire, factures) si vous êtes nouveaux parents.

Sur le site internet de l'école : <https://sainteanneevran.fr/>

- Les tarifs OGEC 2026-27
- Les listes de fournitures selon les niveaux
- Le règlement intérieur à lire attentivement (actualisé et en ligne à partir du 29/08/26)

Assurances :

Merci de nous fournir le jour de la rentrée, une attestation individuelle accident au nom et au prénom de votre (vos) enfant(s) ainsi qu'une attestation de responsabilité civile. Une proposition d'assurance individuelle accident de la Mutuelle St Christophe est à consulter sur le site de la MSC :

<https://ww2.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire>

Suivi des élèves à besoins particuliers, nouveaux élèves

Il appartient aux familles de remettre à l'enseignante de leur(s) enfant(s) les documents relatifs aux besoins d'adaptation : PAP – PPRE (école précédente) – Suivi MDPH ou autres structures.

PAI : Projet d'Accompagnement Individualisé :

Les enfants qui suivent un traitement régulier susceptible d'être administré sur temps scolaire (type Ventoline asthme) doivent être vus par Mme Bernard Breillat au Centre Médico scolaire de Dinan, à contacter au 02-96-85-31-36. Si le PAI a déjà été rédigé, il suffit de remplir la demande de renouvellement (imprimé à retirer à l'école à la rentrée si vous ne l'avez pas eu début juillet).

Si vous ne recevez pas de mails de l'école via Ecole Directe dès la première quinzaine de septembre, il est important de le signaler.

Merci de votre attention - Bonnes vacances - Au mardi 1^{er} septembre 2026,
Valérie Carosio